

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



Édito

Daniel CHEVALIER

Président du Syndicat du Bassin de la Sarthe

L'installation de nos différentes instances a pris un retard, jamais connu jusqu'alors. Nous, qui avons coutume de travailler sur le long terme et d'anticiper l'avenir, avons dû nous adapter pour gérer au plus juste l'urgence sanitaire. Il s'agit encore de faire le nécessaire pour ne pas faire courir de risque à nos équipes d'élus et d'agents ainsi qu'à l'ensemble des personnes qui participent activement à nos instances de décisions et de concertation.

Malgré cette pandémie, qui a perturbé notre action en 2020, de nombreux dossiers portés par le SBS ont connu un avancement significatif. Je peux citer notamment l'approbation inter-préfectorale du SAGE du bassin de la Sarthe aval, la signature du Contrat territorial Eau sur le bassin de l'Huisne aval, la révision du SAGE Sarthe

amont et la préparation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin de la Sarthe.

Enfin, d'autres projets ont été entamés dans le cadre de la vulgarisation de la connaissance sur l'eau et la mutualisation avec les autorités GEMAPIennes.

Cette synthèse illustrée se veut être un bon moyen de comprendre les raisons d'être du SBS. N'hésitez pas à contacter l'équipe du syndicat si vous souhaitez en savoir plus sur certains points abordés.

Le 16 septembre 2020, le comité syndical m'a renouvelé sa confiance pour présider l'action du Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS). Agir pour la gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques et la prévention des différents phénomènes d'inondations constituent le cœur de notre action au service des territoires et des bassins versants.

Cette année 2020 restera celle de la pandémie COVID-19 dont nous subissons encore les conséquences.

MISSIONS du Syndicat du Bassin de la Sarthe

Pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques

La loi sur l'eau de 1992 a déclaré l'eau comme **patrimoine commun de la nation**.

L'eau est au cœur d'innombrables usages et activités qui concernent toutes les composantes socio-économiques de nos territoires. Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, satisfaire l'ensemble des usages tout en préservant la ressource en eau et les milieux aquatiques est un exercice d'équilibriste complexe. Pour répondre aux exigences européennes et aux enjeux locaux de l'eau, il est indispensable d'adopter une logique de **gestion coordonnée et intégrée** à une échelle adaptée ; celle du **bassin versant hydrographique**.

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) est un syndicat mixte fermé regroupant des intercommunalités du bassin versant de la rivière Sarthe et de son principal affluent, l'Huisne. Il est issu de la transformation de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe en syndicat mixte ouvert. Ses statuts ont été arrêtés le 27 novembre 2017. Leur dernière modification date du 26 septembre 2019. Son siège est situé à Saint-Léonard-des-Bois (Sarthe).

Le SBS est compétent sur l'ensemble du bassin versant de la rivière Sarthe, dont fait partie le bassin de l'Huisne.

Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2018, le SBS exerce des compétences relevant de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Il permet d'assurer la cohérence et l'efficacité des activités des membres en assurant un rôle général de coordination, d'animation, de communication, d'information et de sensibilisation sur les deux items suivants :

- **La gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques** : Appui aux Commissions Locales de l'Eau des bassins de l'Huisne, de la Sarthe amont et de la Sarthe aval, dans le cadre de la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
- **La prévention des inondations** : Études, conseil, animation et coordination des actions.

LE BASSIN VERSANT DE LA SARTHE EN QUELQUES CHIFFRES

- Un territoire de **8 008 km²**.
- **9 221** km de rivières.
- **669 000** habitants.
- **533** communes.
- **5** départements : Sarthe, Orne, Mayenne, Eure-et-Loir et Maine-et-Loire.
- **3** régions : Pays-de-la-Loire, Normandie et Centre Val de Loire.

Son fonctionnement et ses actions

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe est administré par un **conseil syndical de 43 élus** désignés par les **16 intercommunalités adhérentes**. La représentation des délégués au sein du comité syndical est proportionnelle à la population des bassins versant de la collectivité qu'ils représentent : 1 délégué par tranche de 15 000 habitants.

Intercommunalité	Nb. d'habitants concernés	Nb. de délégués
CC Sud Sarthe	1 374	1
CC des Vallées de la Braye et de l'Anille	2 687	1
CC Cœur de Perche	11 410	1
CC de l'Orée de Bercée - Belinois	13 920	1
CC du Perche	15 096	2
CC du Sud Est du Pays Manceau	17 192	2
CC Loué - Brûlon - Noyen	18 565	2
CC de la Champagne Conlinoise Pays de Sillé	18 681	2
CC Maine Cœur de Sarthe	21 179	2
CC Haute Sarthe Alpes Mancelles	23 156	2
CC Pays de l'Huisne Sarthoise	26 556	2
CC Maine Saosnois	28 298	2
CC du Pays Sabolien	27 851	2
CC le Gesnois Bilurien	30 000	3
CC du Val de Sarthe	30 547	3
CU Le Mans Métropole	205 113	15
TOTAL	491 625	43

Constitution du comité syndical

Le bureau compte 21 membres. Toutes les collectivités membres y sont représentées. Le président du comité syndical est épaulé par trois vice-présidents issus des trois bassins versants concernés par les SAGE.

Le budget du SBS est alimenté par les contributions de ses membres déductions faites des subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, des Régions Centre, Val de Loire et Pays de la Loire et des Départements de la Mayenne et de la Sarthe.

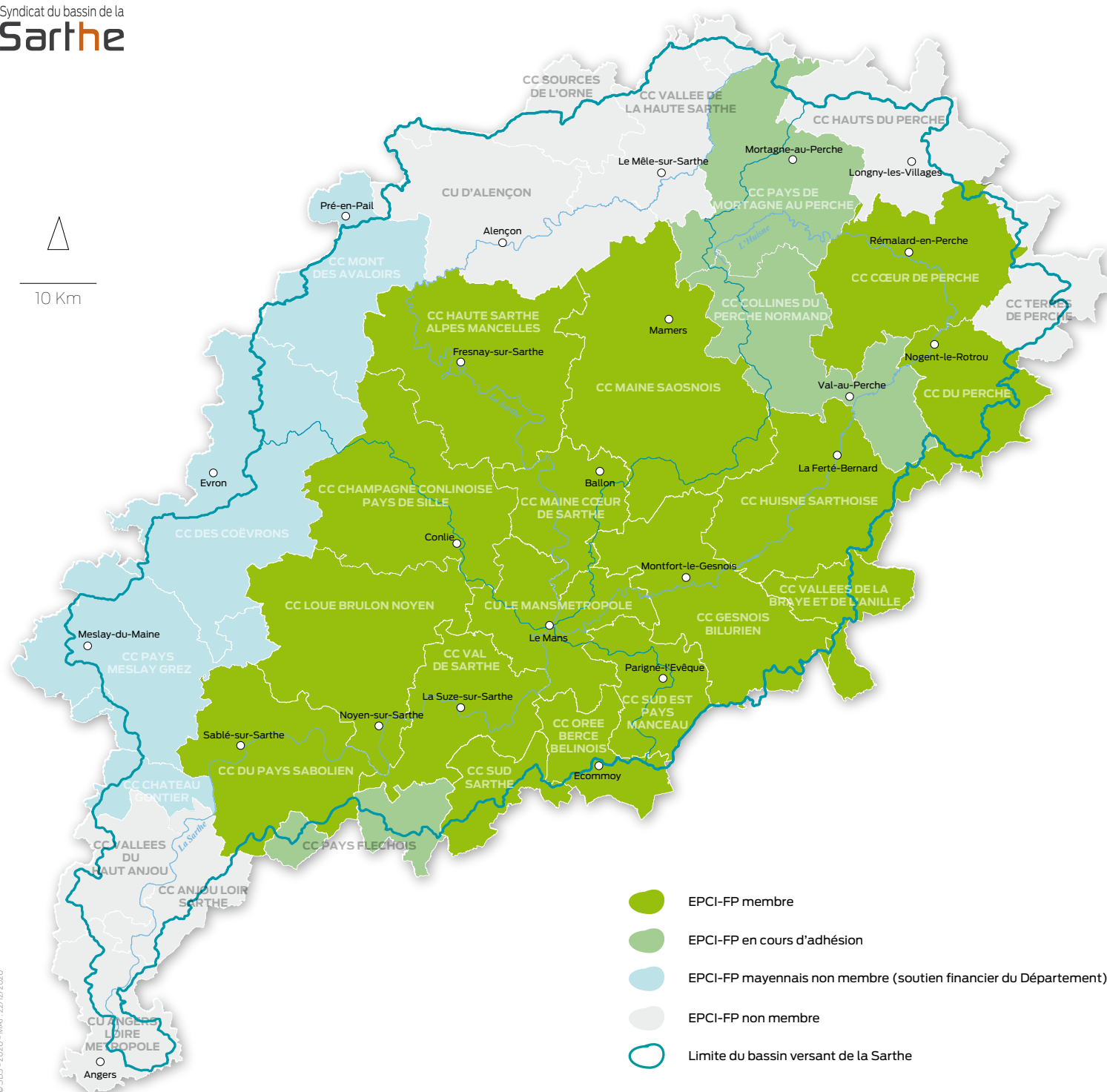
L'équipe administrative et technique du SBS est constituée de **7 agents**. Leurs missions sont organisées autour de l'administration générale du syndicat, la gestion des bassins versants, l'analyse territoriale via le système d'information géographique et la communication.

Pour répondre au mieux à sa mission d'appui au territoire, le SBS dispose ainsi d'une équipe aux compétences variées, dans les domaines de l'agronomie, de la qualité de l'eau, de la géomatique, de l'hydraulique, de l'animation et de la planification territoriale.

Parmi, les actions menées par le SBS dans le cadre de ses deux grands domaines d'interventions, l'on peut citer :

- L'animation de l'activité des Commissions locales de l'eau et la coordination de la mise en œuvre des SAGE Huisne, Sarthe amont et Sarthe aval ;
- Le portage d'études d'amélioration de la connaissance ;
- L'appui à l'émergence de maîtrise d'ouvrage pour l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ;
- L'animation et la coordination des Contrat territoriaux signés avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de la Loire ;
- Le suivi des documents d'urbanisme locaux pour veiller leur compatibilité avec les objectifs des SAGE ;
- La sensibilisation et la communication auprès des élus et techniciens locaux ;
- La valorisation d'un observatoire territorial sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- L'animation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondations du Mans avec le concours de l'Etat ;
- L'élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin de la Sarthe.

EPCI-FP MEMBRES DU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE



FAITS MARQUANTS

Les faits et chiffres marquants de 2020

3 séances du comité syndical et une réunion du bureau syndical du Syndicat du Bassin de la Sarthe.

6 avis rendus par les Commissions locales de l'eau.

10 304 visites du site Web du syndicat (+9.8% pa rapport à 2019).

14 collectivités ont bénéficié de l'appui technique du Syndicat du Bassin de la Sarthe (SIG : 5, prévention des inondations : 7, animation territoriale : 2).

Sarthe amont

Lancement de l'étude quantitative HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat).

Contribution à la mise à jour de l'arrêté cadre sécheresse de la Sarthe, et à l'harmonisation interdépartementale de ces arrêtés entre la Mayenne et la Sarthe

Echanges avec la préfecture de la Sarthe et les associations départementales des maires dans le cadre du renouvellement partiel de la Commission locale de l'eau.

Le SBS conventionne avec l'EPTB Sèvre-Nantaise pour obtenir l'outil "observatoire" de la qualité des eaux, disponible en ligne sur www.bassin-sarthe.org.

Mise en œuvre d'une mutualisation pour organiser les écourées en lien avec la gestion coordonnée hivernale des vannages sur l'axe Sarthe.

Dernière séance plénière de la Commission locale de l'eau avant les élections municipales.

Contribution au comité de pilotage national de l'étude d'évaluation de l'outil SAGE.

Huisne

Installation du comité de pilotage du Contrat territorial Eau de l'Huisne Aval (2020-2022).

Signature du Contrat territorial Eau du bassin de l'Huisne Aval (2020-2022).

Développement du module de cartographie dynamique disponible sur le site Web du SBS.

Echanges avec la préfecture de la Sarthe et les associations départementales des maires dans le cadre du renouvellement partiel de la Commission locale de l'eau.

Le SBS développe une rubrique Prévention inondation sur son site Web et réalise deux guides relatifs à cette question :

- L'outil PAPI.
- Rôles et responsabilité des acteurs du bassin versant.

Le SBS lance la consultation des collectivités du bassin versant pour recenser les actions susceptibles d'être inscrites dans le futur PAPI Sarthe.

Sarthe aval

Le SAGE est approuvé par arrêté interpréfectoral le 10 juillet . Il entre ainsi dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle et d'application réglementaire.

Elaboration du programme d'actions du futur Contrat territorial Eau Sarthe Aval et contribution à la rédaction du CT Eau des Basses Vallées Angevines.

2020 en quelques images

De mars à septembre - Bassin versant de la Sarthe aval
Afin de mener à bien la phase d'état des lieux du projet "Impact Cumulé des Retenues sur les milieux Aquatiques" sur le bassin de la Sarthe aval, le Syndicat du Bassin de la Sarthe accueille Julia CAVALIER-LEBRUN dans le cadre de son stage de MASTER 2 AgroParisTech.



4 octobre 2020 - Moitron-sur-Sarthe
Visite de Pascal DELPIERRE, Président de la Commission locale de l'eau du SAGE Sarthe amont, au moulin de Lhopiteau, dans le cadre de la gestion coordonnée des ouvrages.



15 septembre - Villaines-la-Gonais (72)
Le SBS organise la journée de signature et d'installation du COPIL du CT Eau Huisne Aval, en présence des représentants de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région des Pays de la Loire, de la Commission locale de l'eau et des maîtres d'ouvrage engagés dans ce contrat.



VIE ET FONCTIONNEMENT du Syndicat du Bassin de la Sarthe

La gouvernance des instances

LE COMITÉ SYNDICAL DU SBS : 43 MEMBRES



Président
Daniel CHEVALIER
CC du Pays Sabolien



1^{er} Vice-président
Pascal DELPIERRE
CC Haute Sarthe Alpes Mancelles



2^e Vice-président
Michel ODEAU
CC de l'Huisne Sarthoise



3^e Vice-président
Marcel MORTREAU
CU Le Mans Métropole

LES COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU

SAGE du bassin de l'Huisne



Président
Michel ODEAU
Maire de Villaines-la-Gonais

SAGE du bassin de la Sarthe Amont



Président
Pascal DELPIERRE
Maire de Saint-Léonard-des-Bois

SAGE du bassin de la Sarthe Aval



Président
Antoine d'AMÉCOURT
Maire d'Avoise

Les ressources humaines



Effectif sur des postes permanents au 31/12/2020

6 AGENTS

(3 titulaires, 1 stagiaire, 2 contractuels)

2 FEMMES

4 HOMMES

Nombre d'agents
par catégorie

3 A
2 B
1 C

Nombre d'agents
par filière

ADMINISTRATIVE

1

TECHNIQUE

5



14

Nombre de jours de
formation suivis par
les agents

L'ADAPTATION À LA CRISE SANITAIRE COVID-19

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19. Un plan de continuité d'activité a été élaboré et mis à jour en fonction des décisions gouvernementales.

L'activité du syndicat a pu se poursuivre dans la mesure où la grande majorité des missions assurées par les agents peut être télétravaillée. Ce télétravail a été facilité grâce au fait que depuis plusieurs années les agents du syndicat utilisent des ordinateurs portables. Ces derniers sont configurés pour accéder au serveur du syndicat à distance.

Dans le but d'améliorer ces conditions de télétravail, l'année 2020 a vu le développement d'outils collaboratifs et de visio-conférence et la mise à disposition de téléphones portables pour tous les agents. Une réflexion a enfin été lancée quant au remplacement du serveur informatique et au recours à la fibre optique.

L'ÉQUIPE DU SYNDICAT EN 2020



2 recrutements pour vacance de postes :

- Chargé de mission "Appui technique GEMAPI" ;
- Chargé de mission "SIG, analyse territoriale".

Le bilan et le résultat financier

En 2020, le budget primitif du Syndicat du Bassin de la Sarthe était de **664 808,60 €** :

- Section d'investissement : 47 890 € ;
- Section de fonctionnement : 616 918,30 €.

Dans le détail, la répartition entre les grands postes budgétaires était la suivante :

- SAGE du bassin versant de l'Huisne : 113 000 € ;
- SAGE du bassin versant de la Sarthe Amont : 143 100 € ;
- SAGE du bassin versant de la Sarthe Aval : 128 500 € ;
- Charges mutualisées : 230 750 €.

Le bilan financier tient compte des autorisations budgétaires (budget primitif, décisions modificatives), des recettes perçues et des dépenses réalisées. À la clôture de l'exercice :

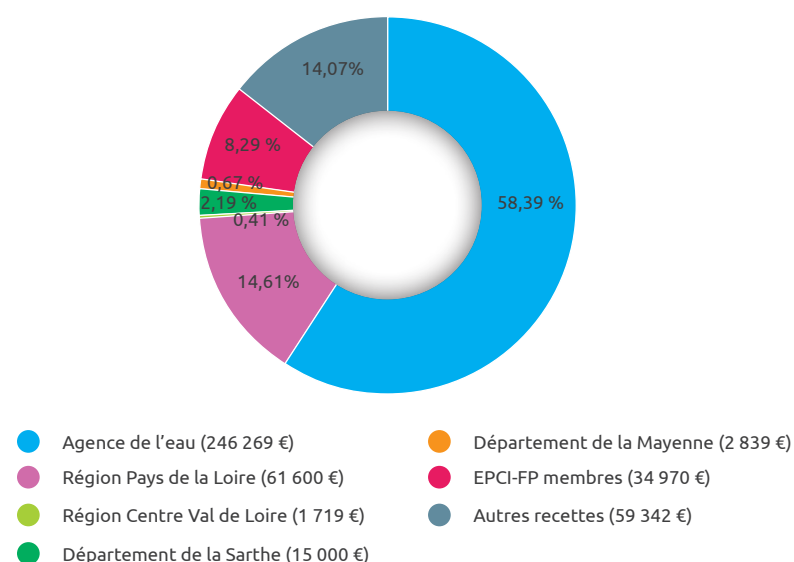
- Les recettes du SBS étaient de 421 738,59 € ;
- Les dépenses du SBS étaient de 408 529,55 €.

Le résultat de l'exercice 2020 fait donc apparaître un excédent de **13 209,04 €**.

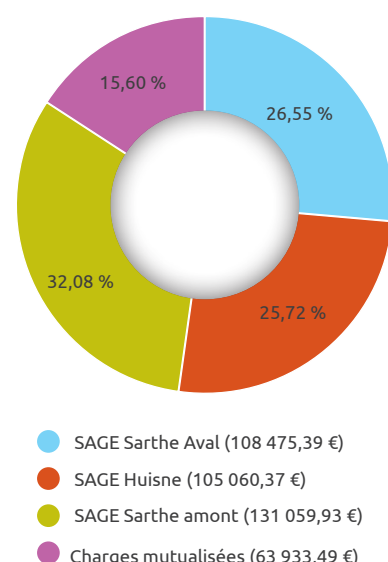
Avec la reprise des résultats antérieurs, le résultat de clôture était excédentaire de **160 496,06 €**.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes			
Prévues	47 890,00 €	616 918,30 €	664 808,60 €
Réalisées (a)	8 577,89 €	413 160,70 €	421 738,59 €
Dépenses			
Prévues	47 890,00 €	616 918,30 €	664 808,60 €
Réalisées (b)	9 083,21 €	399 446,34 €	408 529,55 €
Résultats de l'exercice 2020 (a-b)	- 505,32 €	13 714,36 €	13 209,04 €

Les sources de recettes du SBS en 2020 : 421 738,59 €

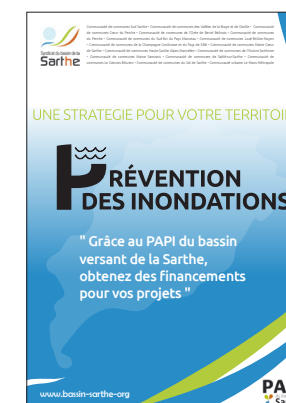


Les postes de dépenses budgétaires : 408 529,55 €

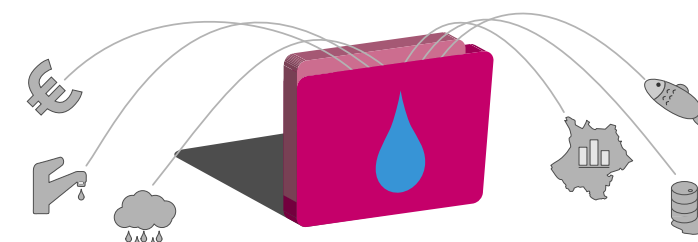


Comprendre et savoir pour agir !

Prévention des inondations



Données sur l'eau et cartographie thématiques



Disponibles sur :

www.bassin-sarthe.org

Contactez l'équipe du syndicat

Vincent TOREAU

Directeur. Animateur de la CLE du SAGE Huisne

- vincent.toreau@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 55

Éric LE BORGNE

Animateur de la CLE du SAGE Sarthe amont

- eric.leborgne@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 51

Julie RAZAFIMBELO

Gestionnaire administratif et comptable

- julie.razafimbelo@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 63

Julie STEIN

Animatrice de la CLE du SAGE Sarthe aval

- julie.stein@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 57

Romain BARBÉ

Chargé de mission Planification de la PI

- romain.barbe@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 60

Vincent IGELNICK

Chargé de mission SIG, analyse territoriale

- vincent.igelnick@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 28 93

Clément BUJISHO *

Chargé de projet "ICRA"

- clement.bujisho@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 63

* Prise de poste le 1^{er} janvier 2021.

Standard : 02 33 82 22 72

L'EAU

VOUS DIT MERCI



Syndicat du bassin de la
Sarthe

*Au service de la gestion équilibrée
de la ressource en eau et
des milieux aquatiques*



1 Place Saint Léonard
72130 SAINT-LEONARD-DES-BOIS
Tél. 02 33 82 22 72 • contact@bassin-sarthe.org

www.bassin-sarthe-org





CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN

ENTRE

- La Commune de Bouloire représentée par son maire Mme Anne-Marie DELOUBES
- La Commune de Connerré représentée par son maire M. Arnaud MONGELLA
- La Commune de Montfort-Le-Gesnois représentée par son maire M. Anthony TRIFAUT
- La Commune de Savigné l'Évêque représentée par son maire Mme Isabelle LEMEUNIER
- L'EPCI Le Gesnois Bilurien représenté par son président M. André PIGNE

ci-après, Les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le préfet du département de la Sarthe

ci-après, « l'Etat » ;

d'autre part,

AINSI QUE

- Le Conseil Régional des Pays de la Loire représenté par sa Présidente, Mme Christelle MORANCAIS,
- Le Conseil Départemental de la Sarthe représenté par son Président, M Dominique Le MENER,

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)).

Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme. Cet engagement solidaire s'est concrétisé par la décision du conseil communautaire du 26 novembre 2020 avec pour objectifs principaux, la redynamisation du tissu économique du territoire, l'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial, la mise en œuvre d'une politique opérationnelle adaptée visant à améliorer l'habitat, et le développement des services répondant aux besoins de la population.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« la Convention ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'État dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager, concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, les Collectivités bénéficiaires et les partenaires.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'État s'engage (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.
- La revitalisation des centres villes et centres-bourgs est un enjeu partagé par la Région des Pays de la Loire dont le territoire est maillé par un réseau de villes moyennes et de pôles intermédiaires : il s'exprime en premier lieu à travers le

dispositif Fonds régional de reconquête des centres-villes et centres-bourgs, puis à travers, les mesures du Plan de relance régional adopté les 9 et 10 juillet 2020, les mesures du Pacte régional pour la ruralité, la contractualisation territoriale et les dispositifs sectoriels régionaux, les fonds européens (dont la Région est autorité de gestion). Ces différentes sources permettront de soutenir la diversité des projets. La Région des Pays de la Loire s'engage ainsi à mobiliser ses ressources humaines et financières pour faciliter la mise en œuvre du programme PVD.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3. Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services ;
- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention, dès la signature de la présente convention.
- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain ») Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet, (cf. annexe 2 « annuaire ») ;
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre, notamment un suivi régulier du projet, une approche pluri thématique et globale de l'aménagement ;
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet, en particulier la lutte contre l'artificialisation des sols, le traitement des friches, le développement des mobilités douces, l'accès facilité aux services ...

- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet, via des modes de communication adaptés et novateurs.

- La communication des actions à chaque étape du projet, via les outils de communication habituels des collectivités bénéficiaires;

Article 4. Comité de projet

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est coprésidé par le président de l'intercommunalité et les maires des 4 communes. Il sera également composé de 3 représentants (élus ou agents) de chacune des collectivités bénéficiaires;

L'État représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'État » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires (Partenaires financiers et les Partenaires techniques, locaux), y sont invités et représentés : le Conseil Régional des Pays de la Loire, le Conseil Départemental de la Sarthe, la Banque des Territoires, le Pole métropolitain Le Mans-Sarthe et le syndicat mixte du Pays du Mans.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle à minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'au [XX].

En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT.

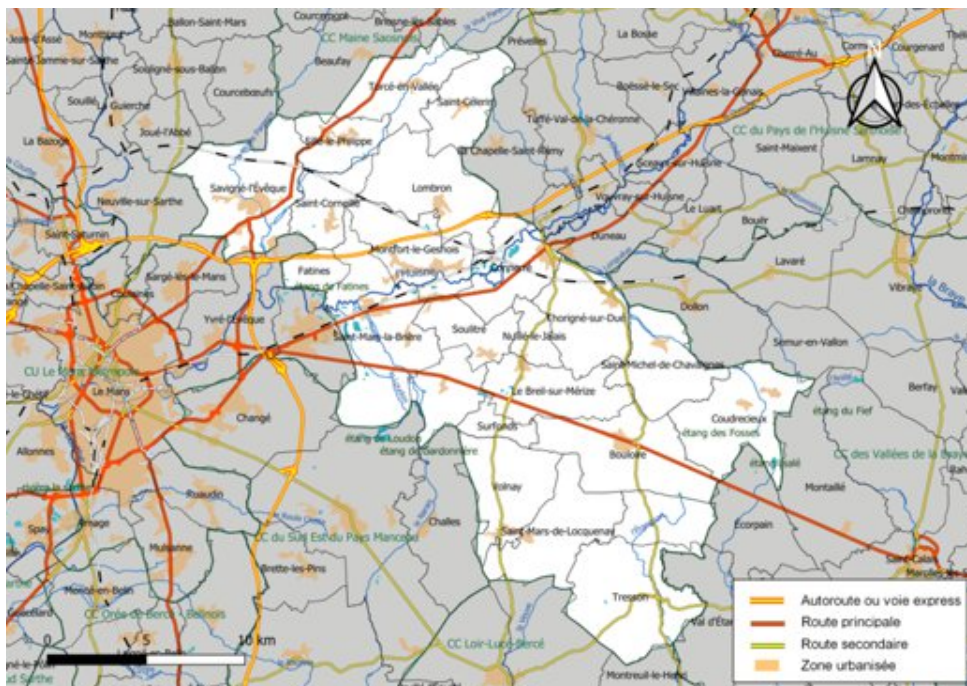
La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance.

Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'État et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 6. État des lieux

La Communauté de Communes du Gesnois Bilurien, composée de 23 communes membres, à l'Est du Mans, compte près de 31 316 habitants.



Sa situation privilégiée entre Paris et Le Mans, sa desserte par les Autoroutes A11 et A28 et la ligne ferroviaire Le Mans-Chartres-Paris, son dynamisme économique, ses richesses touristiques composées de paysages allant du Perche, en passant par les bords de l'Huisne et sa vallée, son attachement au bien vivre ensemble font de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien un territoire attractif et un interlocuteur reconnu et privilégié de l'État, des entreprises et des partenaires.

Situé dans l'aire urbaine du Mans, Le Gesnois Bilurien organise son développement dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Mans. Son Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours d'élaboration, devrait être opérationnel en juin 2022. Il mène au sein du Pole Métropolitain Le Mans - Sarthe des réflexions d'envergure sur l'habitat et la mobilité.

6.1 Évolution et situation du territoire

La vie quotidienne des habitants du Gesnois Bilurien s'organise autour de 5 pôles structurants sièges de la majorité des équipements et des activités du territoire. 4 d'entre eux ont été retenus par le dispositif "Petites Villes de Demain".

Présentation de la commune de Bouloire

Ancien chef-lieu de canton, Bouloire a toujours constitué un pôle d'attraction pour les communes proches : Maisoncelles, Tresson, Volnay, Saint Mars de Locquenay, Coudrecieux et Saint Michel de Chavaignes. Bouloire, servant de « locomotive » au maintien démographique dans les bourgs à proximité, doit affirmer son rôle de centralité pour favoriser le développement global de ce territoire rural.

Située sur l'axe de la RD 357 reliant Le Mans à Orléans, Bouloire se caractérise comme un bassin de vie rural, concentrant services publics, équipements et commerces. Située dans un cadre vallonné, bocager et boisé, Bouloire est dotée d'un patrimoine historique (château des 15^{ème} et 16^{ème} siècles inscrit au titre des Monuments Historiques) et d'un centre culturel comprenant un théâtre et une médiathèque, équipement à rayonnement largement intercommunal. Elle est également propriétaire d'une zone de loisirs et d'une zone humide en cours de classement Espace Naturel Sensible.

a) La population

La population de Bouloire qui est restée stable sur la période 2012-2017 compte désormais 2 088 habitants contre 2 079 habitants recensés en 2016, soit une augmentation de 0,4%. La population de plus de 60 ans représente 32%, mais le pourcentage des moins de 29 ans est de 33%.

En 2006, la population était de 1 989 habitants, soit un accroissement d'une centaine d'habitants en 12 ans.

b) Le logement

En 2017, le nombre total de logements est de 1 155, dont 957 résidences principales (83%) et 53 résidences secondaires.

Le parc de logements vacants est très important : 145 (12%).

c) L'économie et l'artisanat

- Présence d'une cinquantaine d'artisans, commerçants et prestataires de services
- 1 auberge-restaurant et 2 cafés
- 1 marché le samedi matin et quelques stands le mardi matin
- 1 zone intercommunale d'activités à vocation industrielle et artisanale (2,9 ha)
- une douzaine d'exploitations agricoles.

d) La santé

Sont présents sur la commune :

- dans la maison médicale communale : 2 médecins, 1 dentiste, 1 ostéopathe, 1 kinésithérapeute, 2 infirmiers
- 1 pharmacien
- ambulanciers

e) La vie associative

Une vingtaine d'associations, sportives ou culturelles, animent la vie locale.

Aujourd'hui plusieurs facteurs amènent la Commune à vouloir travailler sur une reconquête de l'attractivité de son centre-bourg : augmentation de la vacance des logements, dégradation du bâti faute de moyens de rénovation, dévitalisation du centre-bourg avec des commerces vacants et une absence de repreneurs, augmentation de l'usage de la voiture individuelle, absence d'offre de logements en locatif.



Présentation de la commune de **Connerré**

Connerré est située à l'Est du Mans sur l'axe Paris-Le Mans RD323. La ville est très bien desservie par le réseau ferré et par l'ouverture de l'échangeur autoroutier A11. Connerré est une ville attractive et dynamique par ses commerces divisés en plusieurs quartiers animés, son marché le mercredi matin, ses industries agro-alimentaires, ses écoles et collège (+ de 1 100 élèves sont scolarisés) et sa vie associative intense.

La rivière l'Huisne borde la ville et le Dué la traverse proposant une promenade agréable dans le centre-ville jusqu'au camping municipal pouvant se poursuivre au plan d'eau du Petit Port.

Connerré est dotée de plusieurs salles sportives, stade de football, terrains de tennis et depuis, 2015, la ville a étoffé ses équipements par l'ouverture d'une médiathèque et d'une salle de spectacles.

a) La population

La commune de Connerré compte 2975 habitants (2020) avec une population âgée assez importante (29,7 % de plus de 60 ans dont 13,9% de plus de 75 ans). Cependant le nombre de jeunes de 0 à 14 ans a augmenté de 1,3 points depuis 2012.

L'augmentation de la population est surtout liée au solde migratoire (0,2%). En 2017, 9,2% de la population avait un logement dans une autre commune un an avant. Cela traduit donc une certaine mobilité de la population.

b) Le logement

Le nombre de résidences principales augmente régulièrement (forte majorité de maisons à 85,7%) mais le nombre de logements vacants augmente à un rythme soutenu (163 en 2017) et représente 8.5 % du parc immobilier.

40,7% de la population est classée dans les CSP d'employés et ouvriers et le chômage reste à un niveau élevé : 12,1%.

c) L'économie et l'artisanat

Des industriels sont installés depuis plusieurs générations avec la Société Prunier, fabricant de charcuterie et la société Christ, fabricant de choucroute et conserves. S'ajoutent les sociétés Reitzel, fabricant de condiments et la société Epidaure, maroquinerie de luxe.

Sont également installés dans la zone industrielle de la Herse et la zone d'activités intercommunales Les Terrasses des Challans, des artisans de différentes corporations, des garages automobiles, commerces.

En centre-ville, les commerces alimentaires et non alimentaires, restaurants, bars, sont bien représentés, ainsi que les différents services.

Le marché du mercredi matin est très attractif et attire des visiteurs des collectivités environnantes.

d) La santé

La ville de Connerré a ouvert son Centre Municipal de Santé en novembre 2013 en médecine générale mais également en chirurgie dentaire.

L'offre se compose :

☐ Ambulanciers ☐ Opticien ☐ Infirmières ☐ Kinésithérapeutes ☐ Ostéopathes ☐ Pédicure-podologue ☐ Pharmacie ☐ Psychologue ☐ Sage femme

e) La vie associative

La vie associative est bien représentée à Connerré avec une trentaine d'associations proposant diverses activités sportives ou culturelles. Les installations sportives permettent la pratique de sports en détente ou en compétition et à tout âge.

La Passerelle et son théâtre de verdure permettent aux associations culturelles de proposer des spectacles diversifiés. Ainsi, la MJC Festival organise chaque année le festival les Troubles Ville le dernier week-end du mois d'août. Le Festival est devenu au fil du temps, un temps fort de la saison culturelle de la ville de Connerré. Il s'agit d'un festival gratuit qui s'adresse à tout public en proposant des spectacles arts de rue et concerts.



Présentation de la commune de Montfort-Le-Gesnois

Ancien chef de lieu de canton, la commune de Montfort-le-Gesnois compte au dernier recensement de 2017, 2973 habitants. La commune est le siège de la communauté de communes du Gesnois Bilurien. La commune située sur l'axe Le Mans- Paris, est à 17km à l'est du Mans et 23km au sud-ouest du centre de la Ferté Bernard. Fruit de la fusion de Montfort-le-Rotrou et Pont de Genne en 1986, demeure sur la commune une sorte de scission entre le haut et le bas qui tend à disparaître avec les différents projets de réaménagement urbains et travaux d'investissements portés par la municipalité.

a) La population

La population de Montfort-le-Gesnois compte 2 973 habitants (chiffre 2017), contre 3 044 habitants recensés en 2012. La population de plus de 60 ans représente 28,4%, mais le pourcentage des moins de 29 ans est de 33,7%.

b) Le logement

En 2017, le nombre total de logements est de 1 442, dont 1282 résidences principales et 35 résidences secondaires.

Le parc de logements vacants est relativement important : 125

c) L'économie et l'artisanat

La commune compte près de 80 commerces, artisans, entreprises et prestataires de service :

- 39 commerces de détail de centre-ville et services
- 1 centre commercial alimentaire de plus de 300 m2
- 2 surfaces commerciales de bricolage de plus de 300 m2
- 54 artisans, entreprises et auto entrepreneurs

d) La santé

L'offre de santé sur la commune se répartit comme suit :

- Un cabinet médical composé de 3 médecins exerçants en activité libérale dans un bâtiment communal
- Un cabinet paramédical avec :
 - 3 infirmiers
 - 1 Ostéopathe
 - 1 kinésithérapeute
 - 1 Sophrologue
 - 1 orthophoniste
 - 1 psychologue
- Une pharmacie avec poste de télé médecine
- Ambulanciers
- 1 dentiste
- 1 cabinet vétérinaire

e) La vie associative

La commune dispose de 53 associations culturelles, de loisirs ou sportives. 1377 personnes fréquentent les associations de la commune dont 966 licenciés sur le secteur sportif. La commune dispose d'associations sportives de niveau nationales et régionales avec des athlètes inscrits sur liste ministérielle, et un athlète d'équipe de France d'athlétisme.

La commune est en cours de labellisation Ville sportive et a obtenu dernièrement le label Terre de jeux 2024. Un dossier est en cours pour être Centre de Préparation aux Jeux

La commune dispose sur son territoire également d'un complexe aqua ludique.



Présentation de la commune de

Savigné l'Evêque chef-lieu de canton appartient :

- à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale Le Gesnois Bilurien
- à l'Unité urbaine du Mans
- à l'Aire d'attraction des villes du Mans
- à la Zone d'emploi du Mans
- au bassin de vie du Mans
- à l'arrondissement de Mamers



La commune de Savigné l'Evêque se situe au nord-est du Mans, à 5 minutes de l'A11 et de l'A28. La commune a une superficie de 28,5 km² et compte 4 091 habitants.

a) La population

La commune de Savigné-l'Evêque compte 4091 habitants avec une population vieillissante :

- 33.3 % de plus de 60 ans
- 12.8 % des 18 à 20 ans

Depuis 10 ans, malgré la création de plusieurs lotissements une stagnation voire une baisse de la population est observée. Le taux annuel annuel de variation de la population entre 2012 et 2017 s'établit à -0.1%

b) Le logement

Le nombre de logements en 2017 est de 1 805 dont 92,5% de résidences principales et 1,1% de résidences secondaires.

La part de logements locatifs en 2019 est de 6,11%

Suite à un classement récent par l'INSEE en zone péri-urbaine, la commune est rentrée dans le dispositif de l'article 55 de la Loi SRU et doit donc répondre à l'obligation de disposer à terme de 20 % de logements locatifs sociaux parmi ses résidences principales, (soit la création de 232 logements sociaux d'ici 2035).

c) L'économie et l'artisanat

Environ 800 emplois répartis dans des secteurs divers tels que :

- La laiterie Novandie, (dernier PSE en 2019 avec le passage de 140 salariés à environ 75 salariés),
- 4 haras,
- Une centaine d'artisans, de commerçants, de prestataires de service (presque tous représentés en cœur de village)
- Un marché hebdomadaire (le jeudi)
- 2 zones d'activités (communale d'1 hectare et intercommunale de 24 hectares)
- 2 restaurants et 2 bars/café
- Environ 20 exploitations agricoles (en 2019)
- 127 chômeurs (février 2021).

d) La santé

L'offre se compose de :

- | | | |
|---------------------|------------------|----------------|
| ▪ Ambulanciers | ▪ Sages-femmes | ▪ Pédicure- |
| ▪ Audioprothésiste | ▪ Infirmiers | orthopédiste |
| ▪ Dentistes | ▪ Ostéopathes | ▪ Pharmacien |
| ▪ Kinésithérapeutes | ▪ Médecins (5) | ▪ Vétérinaires |
| ▪ Diététicienne | ▪ Orthophonistes | |

e) La vie associative

La vie associative est le reflet de l'attractivité et du dynamisme de la commune avec plus de 50 associations sur la Commune de Savigné l'Evêque.

Elles sont sources de vitalité et tiennent une place importante dans notre commune. Elles contribuent à l'amélioration du cadre de vie et participent à l'animation de la vie locale (fête du cheval, « pot bouille », manifestations à portée territoriale.

6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

6.2.1 Documents d'urbanisme et de planification applicables, et de valorisation du patrimoine

En janvier 2019, le Pays du Mans a engagé la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale afin d'y inclure le territoire du Gesnois Bilurien. Destiné à servir de cadre de référence pour différentes politiques sectorielles, le SCoT du Pays du Mans poursuivi principalement les objectifs suivants :

- agir en faveur de la transition énergétique en complément des engagements du Plan Climat Air Énergie Territorial,
- affirmer une armature équilibrée du territoire prenant en compte la diversité des bassins de vie composant le Pays du Mans, dans un esprit de complémentarité ville-campagne,
- développer les mobilités durables, et articuler les différentes offres de transport,
- faire du Pays du Mans un territoire attractif intégrant, pour le Gesnois Bilurien, les nouvelles perspectives de développement économique liées à la création de l'échangeur autoroutier de l'A11 à Connerré,
- d'approfondir les enjeux liés à la biodiversité et à l'environnement.

Le PLUi du Gesnois Bilurien en cours d'élaboration organisera le développement de ses 23 communes à compter de 2022. Ce document aura également valeur de Programme Local de l'Habitat. Les principales orientations de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable sont détaillées ci-après (Cf. § 6.3).

6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

Les collectivités bénéficiaires sont accompagnées dans leur développement par 3 dispositifs contractuels territoriaux majeurs:

- un contrat de ruralité conclu entre l'État et la communauté de communes Le Gesnois Bilurien,
- Territoires d'Industrie visant à revitaliser le tissu industriel du territoire touché par la fermeture des entreprises du groupe Arjowiggins (Les Papeteries du Bourray - Saint Mars la Brière)
- le Contrat Territoire Région 2018-2020 conclus entre la Région des Pays de la Loire et le Pays du Perche Sarthois, dont les dispositions ont été prolongées jusqu'en septembre 2021.

Ces dispositifs arrivent à échéance dans les mois à venir. La convention Petites Villes de Demain sera la première convention de soutien au développement du mandat. Le territoire ambitionne également de conclure prochainement un Contrat territorial de Relance et de Transition Écologique, et de renouveler un partenariat financier avec la Région dans la suite du CTR qui s'achève.

6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

Opérations réalisées, en cours et en prévision sur la Commune de **Bouloire** :

- Réaménagement d'un îlot central dégradé en phase de démarrage (Cours du Louvre et du Croissant) pour la construction de 5 logements sociaux
- Extension et réaménagement de la maison médicale (en phase de consultation des entreprises)
- Aménagements sécuritaires dans 7 rues du bourg (projet prêt pour la consultation des entreprises)
- Création d'une aire d'accueil et de services pour les camping-cars (projet en cours de finalisation)
- Extension et restructuration de la Mairie (projet à l'étude)
- Extension du Service Technique (projet à l'étude)
- Regroupement du site scolaire avec construction d'un bâtiment scolaire (terminé)
- La construction par la communauté de communes d'une école de musique de nature à développer l'enseignement musical sur la commune et l'ensemble de la partie sud Gesnois Bilurien, livrable en septembre 2021.

Études en cours ou réalisées sur la commune de **Connerré** :

- un diagnostic territorial (déjà en cours)
- une étude sur l'accessibilité de la gare de Connerré-Beillé aux PMR (2016 - demande de relance de ce projet faite en 2021)
- un diagnostic commercial (SCoT - octobre 2020)
- une étude sur la construction d'une salle d'activité basse consommation entraînant une requalification de l'espace public (CAUE - novembre 2020)
- une étude de la mise en place d'un EMA (SNCF - décembre 2020)
- un état patrimonial de l'Eglise Saint-Symphorien (CAUE - décembre 2020)
- Opération d'urbanisme en cours avec la création d'un lotissement de 13 lots en cœur de ville dans un esprit « square de quartier » (Cenovia - Janvier 2021)
- un plan guide en cours de construction (CAUE - Juillet 2021)
- une étude sur la réalisation d'un nouveau lotissement le long du barreau autoroutier (Cenovia – en cours)

Études en cours ou réalisées sur la commune de **Montfort-le-Gesnois** :

- Une étude d'aménagement communale a été réalisée en 2015 avec le CAUE
- Un audit énergétique de tous les bâtiments communaux réalisés en 2016 par ABC Energie
- Une étude sur l'accessibilité de la gare de Montfort-le-Gesnois aux PMR en 2021 avec étude de mise en sécurité
- Étude d'intermodalité avec SNCF en 2021
- Un diagnostic commercial (SCoT - octobre 2020)
- Une étude de consommation chez les commerçants avec la CCI en 2021
- Réflexion d'un espace de travail partagé dans les bâtiments de la gare de Montfort-le-Gesnois
- Un état patrimonial de la commune en 2020 (Avec Pays du Perche Sarthois)
- Étude en vue de la réfection de l'église Notre Dame (En cours)
- Étude d'aménagement du champ de foire en espace de commerces, services à la personnes et espaces de loisirs (étude avec cabinet architecture KEBE et concepteur paysagiste PADIOU)

- Opération d'urbanisme en cours avec la création de deux lotissements sur la commune (Route de Fatines et La Montrolière)
- Réhabilitation complète de la piste d'athlétisme en vue d'une homologation
- Schéma directeur d'assainissement en cours de réalisation (SAFEGE)
- Audit pour mise en place de la numérotation métrique en cours
- Etude sociale en cours au sein du CCAS
- projet de construction Bibliothèque et ludothèque
- Projet de reconstruction du centre LARES (Centre social cantonal) avec aménagement espace France Services

Opérations réalisées, en cours et en prévision sur la Commune de **Savigné l'Evêque** :

- Concession d'aménagement lotissement les Tertres II pour la construction de 62 logements (en cours)
- Réhabilitation des communs en poste de police municipale (consultation lancée en avril 2021)
- Construction d'une station d'épuration (consultation AMO lancée en avril 2021)
- Réhabilitation et extension du gymnase Jacques Anquetil (consultation en cours)
- Labellisation d'un Espace France Services (audit dernier trimestre 2021)
- Création d'un service autopartage mouv'n go (fin d'année 2021 - début 2022)
- Réhabilitation et construction de logements sociaux (projet à l'étude)
- Aménagement d'une aire de loisirs avec terrains de pétanque (projet à l'étude)

6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020–2026]

Dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), la stratégie territoriale souhaitée pour le Gesnois Bilurien est nourrie par les ambitions suivantes :

- **Mettre au cœur du projet la notion d'équilibre territorial** : par la mise en œuvre d'un maillage transversal de pôles d'équilibre principaux et de bourgs ruraux, l'intercommunalité privilégie un développement équilibré.
- **Considérer le développement économique comme un préalable au développement territorial** : la somme des actions et politiques publiques transversales mises en œuvre à l'avenir devront concourir, d'une part, à accompagner les acteurs économiques en place dans leur stratégie et développement, d'autre part, faciliter l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire.

Le projet désire conforter les atouts concurrentiels du territoire et faire du Gesnois Bilurien un acteur économique incontournable à une échelle élargie. Les secteurs agricole, agro-alimentaire, de l'artisanat ou encore touristique sont des leviers d'attractivité efficaces que le projet de territoire souhaite valoriser et approfondir.

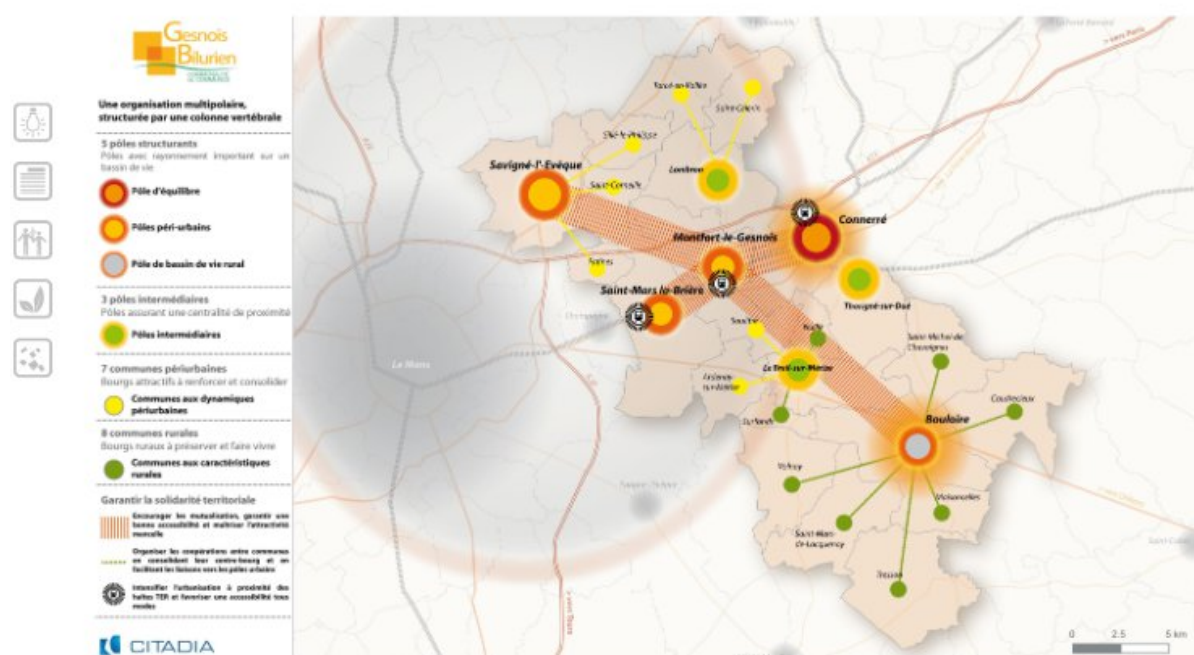
- **Affirmer les identités territoriales du Gesnois Bilurien** : le territoire, identifié comme rural et agricole, est composé d'entités géographiques imbriquées présentant des caractéristiques singulières (patrimoine bâti, patrimoine naturel, etc.).

Le projet réaffirme la valorisation de ces entités territoriales telles que la Vallée de l'Huisne en confirmant leurs vocations territoriales privilégiées (tourisme, agriculture, etc.).

La protection de ces entités et identités locales est un axe majeur de ce projet.

Au regard de ces objectifs généraux, qui ont vocation à se décliner de manière cohérente dans l'ensemble des politiques impulsées par les collectivités du territoire, le PADD identifie les 3 orientations majeures qui suivent, et dont le PLUi a plus spécifiquement vocation à permettre la mise en œuvre :

1) Une organisation équilibrée du développement



Un pôle d'Equilibre du territoire : **Connerré**.

Disposant d'un taux d'équipement important, un développement économique et commercial dynamique et une excellente accessibilité en transports en commun rayonne au-delà du périmètre intercommunal, il est considéré comme.

Trois pôles périurbains : **Savigné-l'Évêque**, **Montfort-le-Gesnois** et **Saint-Mars-la-Brière**.

Ils polarisent le centre et le Nord du territoire, ils sont attractifs et disposent d'un tissu d'emploi, de commerces et d'équipements conséquent.

Un pôle de bassin de vie rural : **Bouloire**.

Au Sud du territoire, Bouloire polarise le secteur de l'ex-Pays Bilurien.

2) Une approche partagée et durable de l'aménagement :

- Orchestrer le développement de l'habitat, levier de cohésion sociale.

- Organiser la proximité des équipements et commerces dans les centres-bourgs
- Inscrire le territoire dans une démarche d'urbanisme durable

3) Un renforcement de la coopération avec les territoires voisins et une affirmation de l'identité du territoire :

- Renforcer le rayonnement économique et l'intégration des activités.
- Mettre en place les conditions de l'intermodalité : l'accompagnement au développement du territoire en matière économique et résidentiel passe nécessairement par l'amélioration des conditions de déplacements, aussi bien en matière d'accessibilité aux pôles d'emploi, de services que la mise en avant de solutions alternatives à l'automobile.
- Inciter et mettre en œuvre des solutions numériques et énergétiques durables

La stratégie de revitalisation et de développement du Gesnois Bilurien s'appuiera également sur :

- une étude pré-opérationnelle en matière d'habitat conduite par le Pole Métropolitain Le Mans - Sarthe, dont les premières conclusions font ressortir des enjeux de rénovation énergétique et de réduction de la vacance, y compris en cœur de ville
- le Plan Intercommunal de Développement Économique définissant une stratégie concertée et partagée entre le élus et les entreprises à partir d'une analyse économique du territoire. Celui-ci fait ressortir 3 axes de travail :

- développer la promotion du territoire et des entreprises, notamment par le développement des relations entre entreprises et élus/entreprises (club d'entreprises, rencontres de travail, guichet unique à la CDC, ...)
- favoriser le développement des entreprises du territoire en soutenant l'artisanat et le commerce de proximité (coordination d'actions, aide au recrutement, ...)
- renforcer l'offre économique (disponibilité foncière, moyens de prospection)

- la prise de la compétence "mobilité" dans le cadre de la Loi n°2019-1428 d'Orientation des Mobilités (LOM). Son exercice est envisagé à l'échelle du Pole Métropolitain Le Mans - Sarthe (hors Le Mans Métropole) dans le but d'organiser une offre de services complémentaire aux services régionaux existants, adaptée aux spécificités locales.



5 thématiques d'action orientent le projet communal de **Bouloire** :

HABITAT Vers une offre attractive de l'habitat	
Éléments du diagnostic	Éléments du Projet PVD
La Commune compte 145 logements vacants, alors que la demande de locatif est importante. La mise sur le marché locatif de certains logements nécessite une rénovation	• Entreprendre des actions de rénovation du bâti existant, privé ou public, en vue de réduire la vacance et de répondre aux besoins de logements, y compris temporaires • Organiser une action de conseil en

préalable. La Commune dispose de plusieurs espaces pour un aménagement urbain dans la limite d'une densité fixée à 16 logements à l'hectare dans le futur PLUi.	matière de rénovation énergétique des bâtiments publics et privés • Créer un lieu d'habitat partagé et favoriser les liens intergénérationnels
---	---

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Mettre en place des actions pour créer ou recréer de l'activité

Eléments du diagnostic	Eléments du Projet PVD
Actuellement, 6 commerces ne sont plus exploités dans le centre. La cantine scolaire sert environ 200 repas par jour. L'approvisionnement en denrées locales reste faible. L'espace consacré au marché hebdomadaire est restreint.	• Mener une action pour relancer une activité dans les locaux commerciaux vacants • Définir et mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (point de vente de produits locaux, recours à la production locale pour les repas de la cantine scolaire) • Rétablir l'activité sur la place du Petit Marché pour l'accueil du marché hebdomadaire

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Repenser les mobilités

Eléments du diagnostic	Eléments du Projet PVD
La Commune manque de cheminements pour assurer une liaison sécurisée, piétonne ou cycliste, entre les extrémités du bourg et la zone centrale des commerces et des services, dont l'école.	Développer une mobilité alternative à la voiture par la création de liaisons douces, piétonnes et/ou cyclables, et créer un réseau suffisamment maillé et continu jusqu'au centre du village

PATRIMOINE

Mettre en valeur le patrimoine et l'espace public pour développer l'attractivité du village pour les habitants et le tourisme

Eléments du diagnostic	Eléments du Projet PVD
Seul le rez-de-chaussée du château communal a fait l'objet d'une restauration. Celle de la salle du 1^{er} étage reste à faire. La Commune possède un ancien terrain de camping qui n'est plus exploité depuis une douzaine d'années.	• Poursuivre la valorisation du patrimoine communal • Créer une aire d'accueil et de services pour les camping-cars • Enrichir les offres de loisirs récréatifs

La Prairie des Loisirs est dotée de jeux dédiés aux enfants. La Commune doit faire face régulièrement à des dégradations ou actes d'incivilité.	pour tout public dans la zone de loisirs à l'arrière du château • Sécuriser l'espace public (vidéosurveillance dans des espaces sensibles)
--	---

SERVICE PUBLIC

Améliorer l'offre de services dans le cadre d'un rayonnement intercommunal

Eléments du diagnostic	Eléments du Projet PVD
Tous les cabinets de la maison médicale sont occupés et des demandes d'installation de praticiens médicaux ou paramédicaux ont dûes être refusées. Les salles communales sont saturées. Il n'y a plus de plages horaires disponibles pour de nouvelles activités ou pour les activités en expansion.	- Augmenter et améliorer l'accès aux soins (extension et réaménagement de la maison médicale) - Favoriser le développement associatif

✓ ✓ ✓ 🚲 🚲 🚲

L'inscription de la commune de **Connerré** dans le dispositif petite Ville de Demain est un atout pour consolider le projet de faire de la commune « une ville durable » en travaillant à la synergie entre les cinq piliers du développement durable. Les préoccupations environnementales sont fortes mais ne sont pas centrales dans la mesure où elles sont corrélées à d'autres leviers indispensables au « mieux vivre » dans la commune.

Réduire l'impact écologique de la commune : favoriser la transition écologique

Les mobilités sont et seront un enjeu majeur des territoires pour favoriser les transports collectifs et limiter l'usage de l'automobile individuelle.

Eléments du diagnostic	Eléments du Projet PVD
Une offre de transport existe déjà sur la commune qui est bien desservie en transport collectifs par la ligne ALEOP 214 Montmirail - Le Mans et par le TER (20 allers-retours journaliers). La gare de Connerré est celle qui reçoit le plus de voyageurs du Gesnois Bilurien avec un peu plus de 168000 / an soit 700 par jour, hors week-end et jours fériés). Les micromobilités sont pertinentes à	- Mettre en place un accès à la gare facilité par la voie douce (2021) ainsi que par la mise en place d'un espace multimodal augmenté (EMA). - Rendre accessible la gare aux PMR et aux utilisateurs souhaitant se déplacer en vélo. - Faciliter les mobilités pédestre et cycliste en adaptant le plan de circulation.

Connerré. Autour de 3 kms, sont desservis la quasi-totalité des communes de Connerré et Beillé, ainsi que tous les équipements administratifs, scolaires, industriels. Cependant, leur utilisation paraît encore faible sur le territoire (marche à pied 6,5% et vélo 1%). Mais la gare est déconnectée du bourg et n'est pas accessible aux PMR (passerelle à franchir). La commune dispose de deux parkings de co-voiturage et de véhicules électriques en autopartage.	- Installer des bornes électriques sur l'espace public pour encourager ce mode de transport. Objectif : Bénéficier d'un bouquet de services : transports collectifs, nouvelles mobilités (covoiturage, autopartage) et mobilités actives pour répondre aux différents usages de transport.
Végétalisation : lutter contre les effets du réchauffement climatique	
Eléments du diagnostic	Eléments du Projet PVD
La commune dispose de nombreux espaces verts qui ne sont pas forcément tous mis en valeur et consomment de nombreuses heures de travail en régie ou en marché.	Développer des îlots de fraîcheurs avec des espèces endémiques peu consommatrices d'eau et demandant moins d'entretien.
Consommation énergétique : réduire l'empreinte écologique de la commune	
Eléments du diagnostic	Eléments du Projet PVD
Une partie des bâtiments publics et l'essentiel de l'éclairage public est assuré par un éclairage classique	Conduire une politique de réduction des consommations des bâtiments (projet de salle hautes performances - rénovation énergétique) et de déploiement d'un éclairage LED dans les bâtiments et l'espace public.

Assurer et faire vivre la mixité sociale Logement : un élément essentiel pour l'urbanisme de la commune	
Eléments du diagnostic	Eléments du Projet PVD
La densité fixée dans le PLUI est de 20 logements à l'hectare avec une production de 156 logements dont 93 en extension (et 62 en renouvellement). La vacance des logements augmente : passage de 62 logements en 1968 à 133 en 2017.	- Travailler sur la densification par l'exploitation des dents creuses - Réduire l'emprise des friches industrielles - Réduire la vacance Objectif : mixité sociale et le logement inclusif.

Bien-être des habitants et santé : un axe essentiel de la vie en milieu rural

Eléments du diagnostic	Eléments du Projet PVD
Depuis 2012, existe un CMS qui accueille 3 médecins titulaires et deux chirurgiens-dentistes.	Consolider les actions conduites dans la lutte contre l'isolement et pour la mixité sociale en s'appuyant sur la richesse du tissu associatif. Les jardins partagés peuvent être un moyen d'atteindre ses objectifs. Consolider l'offre de soin à travers le CMS.

Garantir l'accès pour tous à la culture et développer l'offre touristique

Eléments du diagnostic	Eléments du Projet PVD
La culture fait partie de l'ADN de la collectivité qui a toujours conduit une politique culturelle ambitieuse (gratuité de la médiathèque, saison culturelle municipale à tarif réduit, soutien au festival les Troubles Ville, politique d'acquisition d'œuvres d'art).	Valoriser la présence de l'eau dans la commune par la rénovation des lavoirs et la mise en place avec le perche Sarthois de parcours canoë sur l'Huisne Valoriser l'Eglise, bâtiment le plus ancien de la commune. Des travaux de restauration sont à prévoir.

Poursuivre le développement économique

Eléments du diagnostic	Eléments du Projet PVD
La commune compte 1 017 emplois salariés avec 38 % d'emplois dans le tertiaire marchand et 25% d'emploi dans les services publics.	Anticiper les demandes pour prévoir une zone d'activité de taille suffisante. - Mettre en place un espace de Coworking sur la gare de Connerré-Beillé. - Maintenir de la vitalité des commerces du centre est indispensable. - Lancer un projet alimentaire territorial (PAT).

Faire participer les acteurs de la vie locale

Eléments du diagnostic	Eléments du Projet PVD
	Au-delà du comité de projet nous souhaitons mettre en place un comité local de suivi du projet PVD incluant des représentants élus, du monde associatif, du monde économique et des citoyens.



5 thématiques d'actions orientent le projet communal de **Montfort-le-Gesnois** :

HABITAT Vers une offre attractive de l'habitat	
Éléments du diagnostic	Éléments du Projet PVD
La commune compte 125 logements vacants. Population vieillissante	Réduire la vacance de logements Développement d'habitations individuelles en périphérie Développement d'habitat seniors Services Développement d'habitat individuel ou intermédiaire Entreprendre des actions de rénovation du bâti existant, privé ou public, en vue de réduire la vacance

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE Mettre en place des actions pour créer ou recréer de l'activité	
Éléments du diagnostic	Éléments du Projet PVD
Engager une redynamisation de centre bourg Travailler sur les friches industrielles sur le secteur de La Pécardière Favoriser le développement économique sur la RD 323	Projet de développement et restructuration de la place Notre Dame Aménagement du champ de foire en commerces, services à la personne et bibliothèque/Ludothèque Mettre en œuvre un projet alimentaire territorial en lien avec les producteurs locaux Création d'espace de travail partagé (Gare)

DÉVELOPPEMENT DURABLE Repenser les mobilités	
Éléments du diagnostic	Éléments du Projet PVD
Création de cheminements piétons et cyclables pour rejoindre les services et installations de la commune. Création de voie sécurisée cyclable pour rejoindre la gare (Étude Intermodal avec SNCF)	Développer une mobilité alternative à la voiture par la création de liaisons douces, piétonnes et/ou cyclables, et créer un réseau suffisamment maillé et continu jusqu'au centre du village Développer les chemins de randonnées sur l'ensemble de la commune avec des connexions sur les communes voisines

Sécurisation nécessaire de certaines zones fortement fréquentées notamment par des scolaires	Conduire une politique de réduction des consommations des bâtiments et de déploiement d'un éclairage LED dans les bâtiments et l'espace public.
--	---

PATRIMOINE

Mettre en valeur le patrimoine et l'espace public pour développer l'attractivité du village pour les habitants et le tourisme

Éléments du diagnostic	Éléments du Projet PVD
Présence de 3 Églises, du moulin, d'un espace autour du Pont Romain et de plusieurs lavoirs.	Restauration de l'Église Notre Dame (Étude en cours)
Le patrimoine de la commune est également constitué de ruelles, passage de 110 marches permettant la mise en place d'une balade découverte patrimoniale d'environ 3 kms	Réhabilitation du presbytère et divers bâtiments patrimoniaux
	Développer les chemins de randonnées pour mettre en valeur le patrimoine de la commune.
	Développer un point touristique en lien avec le Pays du Perche Sarthois.
	Valoriser le site du pont romain en lieu d'accueil touristique et de sport d'itinérance (canoé ...)

SERVICE PUBLIC

Améliorer l'offre de services dans le cadre d'un rayonnement intercommunal

Éléments du diagnostic	Éléments du Projet PVD
Étude aménagement du champ de foire en cours	Aménagement du champ de foire en service à la personne en lien avec CCAS.
Renforcement des missions du centre LARES par une réorganisation des Bâtiments communaux à ce jour.	Développement d'emplacement numérique
	Présence d'une maison France service portée par le centre social LARES
	Développer l'offre de soins de proximité par le renforcement de médecins et professionnels de santé.

Le projet de territoire de la commune de **Savigné l'Evêque** a pour objectif de :

- Réaliser à moyen terme 232 logements sociaux (loi SRU applicable à partir de janvier 2021)
- Répondre au PLUi avec 195 logements dont 136 en extension et 59 en renouvellement
- Répondre aux demandes de location des jeunes
- Favoriser la mixité sociale
- Valoriser l'environnement
- Développer l'offre de services
- Maintenir le commerce de proximité
- Répondre aux soins de proximité
- Conforter l'attractivité
- Faire connaître notre patrimoine
- Accompagner et soutenir le développement du territoire avec les mobilités durables
- Réhabiliter les équipements sportifs
- Promouvoir la culture

Cette stratégie de territoire doit permettre de renforcer la fonction de centralité de la commune.

Accompagner et soutenir le développement du territoire avec les mobilités durables Réduire l'utilisation des véhicules personnels (nb important d'habitant travaillant sur le Mans)	
Eléments du diagnostic	Projet PVD
ALEOP (ligne 22 Mamers-Le Mans)	Autopartage (Mouv'n'Go)
Parkings de covoiturage (2)	Vélo
Coulée verte	Voies douces (RD301 et RD 20bis)
Transport express (4/j)	Sécurisation des déplacements (routes de Joué l'Abbé, de Beaufay, Division Leclerc)
Transport scolaire (5/j)	Objectif : maintenir une activité sur le centre bourg

Valoriser l'environnement Gestion environnementale des espaces verts – Consommation énergétique – Qualité du cadre de vie et de l'espace public	
Eléments du diagnostic	Projet PVD
Bilans énergétiques en cours	Réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux
Eclairage propre	Mon restau responsable
Plan de gestion différencier des espaces verts	Réhabilitation du giratoire de Mortrie

Zone d'activité bitumée	Arborétum Végétalisation des zones d'activités Aménagement et règlementation des parcs
-------------------------	--

Construction de logements sociaux

232 logements à construire d'ici 2035

Eléments du diagnostic	Projet PVD
PLUi Loi SRU	Construction de logements sociaux tout en respectant l'environnement Créer de la mixité sociale Dynamiser notre population avec une offre de logements locatifs et une primo-accessibilité

Répondre aux besoins de soins de proximité

Eléments du diagnostic	Projet PVD
Réseau de professionnel de santé	Maintenir et soutenir l'offre de soins de proximité Faire venir de nouveaux médecins généralistes

Conforter l'attractivité – Développer l'offre de services

Maintenir le commerce de proximité

Eléments du diagnostic	Projet PVD
Commerces de proximité 3 écoles et 1 IEM Gymnase Marché hebdomadaire Marché gastronomique (Noël) 1 gendarmerie 1 centre de secours	Créer une Maison France Service pour développer les services publics afin de faciliter les démarches administratives de habitants Réfléchir sur un projet de structure petite enfance Réhabiliter les écoles Développer le marché hebdomadaire Réorganiser le sens de circulation en centre bourg pour gagner en sécurité, en fluidité et

1 salle polyvalente	en convivialité Aménager la rue Division Leclerc pour faciliter les déplacements des enfants de l'LEM Créer une zone de loisirs avec l'aménagement d'un terrain de pétanque
Faire connaître notre patrimoine – Promouvoir la culture – Réhabiliter les équipements sportifs	
Eléments du diagnostic	Projet PVD
Cinéma Saison culturelle Bibliothèque Local jeunes intercommunal Cyber centre intercommunal	Valoriser le patrimoine (Lavoirs, Haras, Eglise St Germain). Soutenir l'école de musique et offrir un service culturel Réhabiliter le gymnase et créer un espace socio-culturel

6.4 Besoins en ingénierie estimés

Un chef de projet dédié au programme « Petite villes de demain » et mutualisé au niveau de l'EPCI, conduira l'équipe projet et organisera les instances de suivi et de pilotage pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire.

Demande de financement du poste de chef de projet « Petite villes de demain » à hauteur de 75% sollicitée.

A XXXX

Pour l'Etat,

Pour la commune de,

Pour la communauté de communes de,

ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions.

Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial.

Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet.

Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés.

Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences. Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;

- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
- Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ;
- Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU.

Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

ANNEXE 2 : ANNUAIRE

Nom Prénom	Collectivité	Poste service	et	Mail	Téléphone
MONDIN Vanessa	Commune de Montfort-le-Gesnois	DGS		vmondin@montfortlegesnois.fr	02.43.54.06.03
DANTIN Didier	Le Gesnois Bilurien	DGS		ddantin@cc-gesnoisbilurien.fr	02.43.54.80.44

LOYERS REVALORISES AU 1ER JUILLET 2021

COMMUNE	LOGEMENT	TYPE	SUPERFICIE	Loyer en vigueur au 01/07/2020	loyer plafond selon l'indice de référence des loyers (en référence au loyer initial) au 01/07/2021	Simulation selon l'indice de référence des loyers (variation annuelle) 0,20%	Simulation des loyers revalorisés au 01/07/2021 à + 1%
BOULOIRE	2, rue du Collège A	T2	50,45	307,22 €	338,70 €	307,83 €	310,29 €
BOULOIRE	2, rue du Collège B	T2	69,06	307,22 €	338,70 €	307,83 €	310,29 €
BOULOIRE	3, rue Basse	T2	50,28	309,25 €	340,95 €	309,87 €	312,34 €
BOULOIRE	3 bis, rue Basse	T3	69,06	313,38 €	345,48 €	314,01 €	316,51 €
BOULOIRE	2, rue du jeu de Paume	T3	73,81	412,78 €	455,09 €	413,61 €	416,91 €
COUDRECIEUX	2, rue de la Fontaine	T4	74,5	330,97 €	364,91 €	331,63 €	334,28 €
COUDRECIEUX	2 bis rue de la Fontaine	T4	77,3	343,20 €	378,39 €	343,89 €	346,63 €
COUDRECIEUX	6 rue Principale (rez-de chaussée)	T2	45,88	247,28 €	245,04 €	245,04 €	245,04 €
COUDRECIEUX	6 rue Principale (1er Etage)	T3	67,99	366,51 €	363,17 €	363,17 €	363,17 €
ST MICHEL DE CHAVAINES	2, cour des Rois	T3	62,42	290,03 €	319,76 €	290,61 €	292,93 €
ST MICHEL DE CHAVAINES	2, rue Haute	T1	33,19	206,60 €	227,78 €	207,01 €	208,67 €
ST MICHEL DE CHAVAINES	1, cour des Rois	T3	63,37	339,40 €	435,18 €	340,08 €	342,79 €
THORIGNE SUR DUE	22, grande rue	T2	42,15	249,64 €	275,20 €	250,14 €	252,14 €
THORIGNE SUR DUE	4 allée des Lilas	T3	71,21	435,06 €	479,62 €	435,93 €	439,41 €
THORIGNE SUR DUE	2 allée des Lilas	T4	81,58	365,46 €	402,90 €	366,19 €	369,11 €

PRODUITS IRRECOURVABLES : DETTES A EFFACER ET ADMISSIONS EN NON VALEUR

10.A BUDGET GENERAL

Date de saisie	BC	Exercice	Numéro titre	Nature	Reste à payer sans les frais	Motif
10/02/2021	9600	2016	78539780033	OM	118,81 €	Clôture de la procédure de LJ pour insuffisance d'actif – BODACC du 28/12/2017
10/02/2021	9600	2016	78539870033	OM	141,69 €	Clôture de la procédure de LJ pour insuffisance d'actif – BODACC du 29/09/2017
10/02/2021	9600	2014	78522040033	OM	40,00 €	Clôture de la procédure de LJ pour insuffisance d'actif – BODACC du 27/02/2019
10/02/2021	9600	2015	78517820033	OM	40,00 €	Clôture de la procédure de LJ pour insuffisance d'actif – BODACC du 27/02/2019
10/02/2021	9600	2016	78537760033	OM	48,00 €	Clôture de la procédure de LJ pour insuffisance d'actif – BODACC du 27/02/2019
10/02/2021	9600	2014	785248700033	OM	40,00 €	Clôture de la procédure de LJ pour insuffisance d'actif – BODACC du 24/02/2017
10/02/2021	9600	2015	785176600033	OM	75,00 €	Clôture de la procédure de LJ pour insuffisance d'actif – BODACC du 24/02/2017
10/02/2021	9600	2016	78537600033	OM	48,00 €	Clôture de la procédure de LJ pour insuffisance d'actif – BODACC du 24/02/2017
10/02/2021	9600	2015	78521400033	OM	160,30 €	RP SAN LJ SUITE DOSSIER SURENDETTEMENT JUGEMENT TI LE MANS 17/02/2021
10/02/2021	9600	2016	78523100033	OM	160,30 €	RP SAN LJ SUITE DOSSIER SURENDETTEMENT JUGEMENT TI LE MANS 17/02/2021
				TOTAL	872,10 €	

PRODUITS IRRECOURABLES : DETTES A EFFACER ET ADMISSIONS EN NON VALEUR

10.B BUDGET ANNEXE ENFANCE-JEUNESSE

BC	Exercice	Numéro titre	Nature créances	Reste à payer sans les frais	Motif
9606	2019	T195	Centre de loisirs	6,20 €	RP sans LJ suite dossier surendettement – Jugement TI Le Mans 08/10/2020
9606	2019	T747	Centre de loisirs	1,00 €	RP sans LJ suite dossier surendettement – Jugement TI Le Mans 08/10/2020
9606	2019	T2630	Centre de loisirs	47,27 €	RP sans LJ suite dossier surendettement – Jugement TI Le Mans 08/10/2020
9606	2019	T3129	Centre de loisirs	34,32 €	RP sans LJ suite dossier surendettement – Jugement TI Le Mans 08/10/2020
9606	2019	T3844	Centre de loisirs	22,04 €	RP sans LJ suite dossier surendettement – Jugement TI Le Mans 08/10/2020
9606	2020	T897	Centre de loisirs	8,75 €	RP sans LJ suite dossier surendettement – Jugement TI Le Mans 08/10/2020
9606	2020	T1701	Centre de loisirs	9,18 €	RP sans LJ suite dossier surendettement – Jugement TI Le Mans 08/10/2020
9606	2020	T3088	Centre de loisirs	7,10 €	RP sans LJ suite dossier surendettement – Jugement TI Le Mans 08/10/2020
9606	2020	T4126	Centre de loisirs	5,72 €	RP sans LJ suite dossier surendettement – Jugement TI Le Mans 08/10/2020
9606	2020	T4928	Centre de loisirs	101,06 €	RP sans LJ suite dossier surendettement – Jugement TI Le Mans 08/10/2020
9606	2020	3421	Centre de loisirs	41,88 €	RP SANS LJ SUITE DOSSIER SURENDETTEMENT – JUGEMENT COMMISSION SARTHE 29/10/20
TOTAL				284,52 €	

PRODUITS IRRECOUVRABLES : DETTES A EFFACER ET ADMISSIONS EN NON VALEUR

Date de saisie	BC	Exercice	Numéro titre	Nature	Reste à payer sans les frais	Motif
03/02/2021	9605	2019	R15-963	OM	50,00 €	Clôture de la procédure de LJ pour insuffisance d'actif – BODACC du 07/07/2020
03/02/2021	9605	2020	R15-93	OM	50,00 €	Clôture de la procédure de LJ pour insuffisance d'actif – BODACC du 07/07/2020
09/02/2021	9605	2018	R4-2625	OM	140,65 €	Clôture de la procédure de LJ pour insuffisance d'actif – BODACC du 26/06/2019
09/02/2021	9605	2018	R14-145	OM	141,91 €	Clôture de la procédure de LJ pour insuffisance d'actif – BODACC du 26/06/2019
09/02/2021	9605	2019	R6-137	OM	140,65 €	Clôture de la procédure de LJ pour insuffisance d'actif – BODACC du 26/06/2019
10/02/2021	9605	2017	R 5-122	OM	117,85 €	Clôture de la procédure de LJ pour insuffisance d'actif – BODACC du 28/12/2017
10/02/2021	9605	2017	R 13-441	OM	119,01 €	Clôture de la procédure de LJ pour insuffisance d'actif – BODACC du 28/12/2017
10/02/2021	9605	2017	R 5-153	OM	140,65 €	Clôture de la procédure de LJ pour insuffisance d'actif – BODACC du 29/09/2017
10/02/2021	9605	2017	R 13-479	OM	57,80 €	Clôture de la procédure de LJ pour insuffisance d'actif – BODACC du 29/09/2017
10/02/2021	9605	2017	R 13-364	OM	48,00 €	Clôture de la procédure de LJ pour insuffisance d'actif – BODACC du 27/02/2019
10/02/2021	9605	2018	R 14-422	OM	50,00 €	Clôture de la procédure de LJ pour insuffisance d'actif – BODACC du 27/02/2019
10/02/2021	9605	2017	R5-262	OM	130,85 €	Clôture de la procédure de LJ pour insuffisance d'actif – BODACC du 04/12/2018
10/02/2021	9605	2017	R13-602	OM	119,01 €	Clôture de la procédure de LJ pour insuffisance d'actif – BODACC du 04/12/2018
10/02/2021	9605	2018	R4-2814	OM	117,85 €	Clôture de la procédure de LJ pour insuffisance d'actif – BODACC du 04/12/2018
10/02/2021	9605	2018	R14-281	OM	119,01 €	Clôture de la procédure de LJ pour insuffisance d'actif – BODACC du 04/12/2018
10/02/2021	9605	2018	R4-1058	OM	95,28 €	RP sans LJ suite dossier surendettement – Jugement TI Le Mans 25/07/2020
10/02/2021	9605	2020	juil-84	OM	165,30 €	RP sans LJ suite dossier surendettement – Jugement TI Le Mans 08/10/2020
10/02/2021	9605	2020	juil-68	OM	189,70 €	RP sans LJ suite dossier surendettement – Jugement TI Le Mans 29/10/20
10/02/2021	9605	2017	R5-1046	OM	42,04 €	RP SANS LJ SUITE DOSSIER SURENDETTEMENT – JUGEMENT 19/11/20
10/02/2021	9605	2020	R15-11	OM	122,21 €	RP SANS LJ SUITE DOSSIER SURENDETTEMENT – JUGEMENT 19/11/20
10/02/2021	9605	2017	R5-2509	OM	107,66 €	RP SANS LJ SUITE DOSSIER SURENDETTEMENT – JUGEMENT 10/12/20
10/02/2021	9605	2018	R4-2171	OM	70,41 €	RP SANS LJ SUITE DOSSIER SURENDETTEMENT – JUGEMENT 10/12/20
10/02/2021	9605	2019	R6-7782	OM	276,85 €	RP SANS LJ SUITE DOSSIER SURENDETTEMENT – JUGEMENT 10/12/20
10/02/2021	9605	2020	R7-7225	OM	268,85 €	RP SANS LJ SUITE DOSSIER SURENDETTEMENT – JUGEMENT 10/12/20
10/02/2021	9605	2019	R6-7201	OM	41,69 €	RP sans LJ suite dossier surendettement – Jugement TI Le Mans 17/02/2021
10/02/2021	9605	2018	R4-178	OM	87,03 €	RP SANS LJ SUITE DOSSIER SURENDETTEMENT COMMISSION AUBE 12/01/2021
10/02/2021	9605	2018	R4-8443	OM	195,70 €	RP SANS LJ SUITE DOSSIER SURENDETTEMENT COMMISSION AUBE 12/01/2021
				TOTAL	3 205,96 €	

BUDGET ANNEXE ENFANCE JEUNESSE

Budget annexe Enfance - jeunesse	Désignation, montants et imputation budgétaire						
	MONTANT BP	MONTANT NOTIFIE	Article	Comptes Dépenses		Comptes Recettes	
				Diminués	Augmentés	Diminués	Augmentés
Décision Modificative n° 1 du 3 juin 2021							
1. FONCTIONNEMENT							
Créances éteintes	- €	284,52 €	6542		300,00 €		
transports ALSH printemps			6248-2532-421	- 300,00 €			
	Total			- 300,00 €	300,00 €	- €	- €
				0,00 €		0,00 €	
2. INVESTISSEMENT	MONTANT	MONTANT	Article	Comptes Dépenses		Comptes Recettes	
Virement de la section de fonctionnement			021	Diminués	Augmentés	Diminués	Augmentés
	- €						
	Total			- €	- €	- €	- €
				0,00 €		0,00 €	